NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.593/Corr.1
11 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante-deuxième session
Genève, 1er mai-9 juin et 10 juillet-18 août 2000

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Rapporteur : M. V. Rodriguez-Cedeño

CHAPITRE IV

RESPONSABILITÉ DES ÉTATS

Rectificatif

Remplacer les paragraphes 18, 19 et 20 par le texte ci-après :

18. À la présente session, la Commission était saisie des commentaires et observations reçus de la part de gouvernements sur les projets d'articles adoptés à titre provisoire en première lecture (A/CN.4/488 et Add.1 à 3 et A/CN.4/492) ainsi que du troisième rapport du Rapporteur spécial, M. James Crawford[21]. Le Rapporteur spécial y poursuivait la tâche entreprise en 1998, consistant à examiner les projets d'articles, notamment ceux qui figuraient dans la deuxième partie, compte tenu des commentaires des gouvernements et de l'évolution de la pratique des États, des

[21] A/CN.4/507 et Add.1, Add.1/Corr.1, Add.1/Corr.2 (français seulement), Add.2, Add.3, Add.3/Corr.1 et Add.4.

décisions judiciaires et des publications relatives à la question. La Commission a examiné le rapport à ses 2613ème à 2616ème séances, 2621ème à 2623ème séances, 2634ème et 2635ème séances, 2636ème à 2640ème séances, et 2644ème à 2653ème séances, tenues du 2 au 5 et du 16 au 18 mai, les 8 et 9 juin, du 10 au 14 juillet, et du 21 juillet au 8 août 2000.

19. La Commission a décidé de renvoyer au Comité de rédaction les projets d'articles suivants : 36, 36 *bis*, 37 *bis* et 38 à sa 2616ème séance, le 5 mai, 40 *bis* à sa 2623ème séance, le 18 mai, 43 et 44 à sa 2637ème séance, le 11 juillet, 45, 45 *bis* et 46 *bis* à sa 2640ème séance, le 14 juillet, 46 *ter*, 46 *quater*, 46 *quinquies*, et 46 *sexies* à sa 2645ème séance, le 25 juillet, 30, 47, 47 *bis*, 48, 49, 50 et 50 *bis* à sa 2649ème séance, le 1er août, 50A, 50B, 51 ainsi que le texte des notes de bas de page 801 et 810 du document A/CN.4/507/Add.4 à sa 2653ème séance, le 8 août.

20. À sa 2662ème séance, le 17 août, la Commission a pris note du rapport du Comité de rédaction sur l'intégralité du projet d'articles (A/CN.4/L.600).